



THE GOVERNOR GENERAL · LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL

Le 6 novembre 2015

Bureau du secrétaire du gouverneur général – Numéro de l’invitation : OSGG-BSGG-15-1473

Demande de propositions (DP)

Service de chambres d’hôtel

Questions et réponses

Ce qui suit doit être lu en parallèle avec la demande d’offre à commandes (DOC) et en fait partie intégrante.

QUESTION 1 :

En ce qui concerne CTO6, à la section 4.1.1.2 Critères techniques côtés de la Partie 4 – Procédures d’évaluation et méthode de sélection, nous avons les questions suivantes :

- A. Est-ce qu’un **sofa-lit double** dans une chambre est reconnu comme un lit?
- B. Est-ce qu’un **sofa-lit simple** dans une chambre est reconnu comme un lit ?

Réponse 1 :

Non, un sofa-lit n’est pas reconnu comme un lit. Les chambres doivent avoir un (1) ou deux (2) lits avec sommier et matelas qui sont permanents et non des lits pliant.

Anik Devlin

Agente de négociation des marchés

Téléphone : 613-949-4820

Courriel : anik.devlin@gg.ca